

BOURGEOISIE

C'est en 1399, le 18 août, que Martigny obtint une charte de liberté et des franchises écrites en trente-cinq articles de la part de Amédée VIII, Comte de Savoie. Par ces franchises, cette première étape vers la liberté, notre communauté n'était plus livrée à l'arbitraire d'un seigneur : elle acquérait le droit d'exercer elle-même la justice par son syndic, tandis que les Bourgeois obtenaient des droits juridiques, successoraux, matrimoniaux que la féodalité leur refusait.

Jusqu'au XVII^{ème} siècle, il n'y eut guère de difficultés à se faire agréger à la Bourgeoisie. Avec les siècles, on procéda au partage des responsabilités et des avoirs communaux notamment lors de la fusion de Martigny-Ville avec Martigny-Bourg.

Actuellement la Bourgeoisie de Martigny possède un patrimoine important : des bâtiments locatifs, des terrains, des forêts ainsi qu'une surface viticole de 1ha.

La Bourgeoisie est aussi active sur le plan social, en offrant de nombreux avantages à ses bourgeois, mais aussi en contribuant au bien-être de la population martigneraise.

Pour gérer toutes ses activités, la Bourgeoisie peut compter depuis 1850 sur un conseil de cinq membres : un président, une vice-présidente et trois conseillers, assistés d'une chancelière.

Conseil
bourgeoisial

Période 2017-2020



ELECTIONS
BOURGEOISI
2020



Informations



Histoire
de la
bourgeoisie



Chronologie



Manifestatio
bourgeoisial

